



Organisation des villes du patrimoine mondial
Organization of World Heritage Cities
Organización de las Ciudades del Patrimonio Mundial
Organizaçào das Cidades do Património Mundial
منظمة مدن التراث العالمي

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nouveau conflit armé au Moyen-Orient :

En plus de la tragédie humaine, un désastre culturel

Appel pour la protection des biens culturels en Israël et au Liban

Le 10 août 2006 - L'opinion publique mondiale est consternée par l'ampleur de la tragédie humaine qui frappe les populations civiles dans le nouveau conflit armé au Moyen-Orient. Elle l'est également par l'étendue des destructions matérielles infligées aux habitations et aux infrastructures sur l'ensemble du territoire touché par le conflit.

De plus, nous, organisations signataires du présent appel, dont la raison d'être est la protection du patrimoine culturel de l'humanité, tenons à porter à la connaissance de l'opinion publique et de toutes les instances politiques et militaires concernées l'envergure et la gravité du danger actuel pour la survie d'un patrimoine culturel d'importance capitale, reconnu pour l'essentiel comme « Patrimoine mondial » par l'*UNESCO*. Nous appuyons dès lors les communiqués récents du *Comité international du bouclier bleu* (21 juillet 2006) et du *Congrès mondial d'archéologie* (31 juillet 2006) qui attirent l'attention sur le patrimoine culturel mis en péril par le nouveau conflit au Moyen-Orient.

En effet, par delà les souffrances des populations frappées et de l'intensité des destructions matérielles, c'est la mémoire de l'humanité - au travers de ses richesses architecturales, archéologiques et muséales - qui est irrémédiablement mutilée. Ce sont aussi les identités culturelles de l'ensemble de la région qui sont profondément menacées.

Nous attirons l'attention particulière sur le fait que de nombreux sites classés au patrimoine mondial sont situés dans la zone touchée par les affrontements. Parmi ceux-ci, au Liban, le site de Byblos, l'une des plus anciennes cités phéniciennes, a été atteint par une marée noire suite à la destruction de réservoirs de carburant. Mais ce sont particulièrement les sites de Baalbek et de Tyr, dont les environs immédiats sont ciblés par les bombes, qui courent le plus grand risque. À Baalbek, les bombes sont tombées à seulement 300 mètres de ce site connu pour abriter les six colonnes romaines les plus hautes du monde. Aussi la ville de Tyr, où se trouvent des vestiges et des collections d'objets phéniciens et romains classés au patrimoine mondial, a subi de nombreux raids aériens. Par ailleurs, des bombes ont atteint le patrimoine naturel de la zone protégée des cèdres du Liban dans la réserve de biosphère d'Al Shouf.

Dans le nord de l'Israël, touché par des roquettes, se situent les tells de Megiddo et Hazor, importants sites archéologiques et leurs musées ; ainsi que l'ancienne cité phénicienne d'Acre, ville du patrimoine mondial qui préserve également d'importants vestiges remontant au temps des croisades sous la ville fortifiée ottomane.

Outre les sites classés au patrimoine mondial, auxquels s'ajoutent des sites actuellement proposés comme ceux à Haïfa, le territoire touché par ce conflit est parsemé de nombreux sites archéologiques, monuments et œuvres d'art remontant à l'aube de l'humanité et retraçant la succession de nombreuses civilisations (phénicienne, hébraïque, hellénistique, romaine, byzantine, islamique...). Nombre de ces sites ont d'ailleurs été inscrits par les Etats du Liban et d'Israël sur leurs listes indicatives respectives en conformité avec la Convention du patrimoine mondial. Finalement, de nombreux sites rappellent que cette région fut le berceau des trois grandes religions monothéistes.

Les organisations signataires du présent appel rappellent aux parties engagées dans le conflit les dispositions de la *Convention de La Haye (1954) pour la « Protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé »* et ses deux protocoles, selon lesquels les parties contractantes « s'engagent à respecter les biens culturels situés tant sur leur propre territoire que sur celui des autres hautes parties contractantes en s'interdisant l'utilisation de ces biens, celle de leurs dispositifs de protection et celle de leurs abords immédiats à des fins qui pourraient exposer ces biens à une destruction ou à une détérioration en cas de conflit armé, et en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard » (art. 4.1).

De plus, les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial de 1972* s'engagent « à ne prendre délibérément aucune mesure susceptible d'endommager directement ou indirectement le patrimoine culturel et naturel qui est situé sur le territoire d'autres Etats parties à cette convention » (art. 6.3).

Tout en rappelant qu'Israël et le Liban sont parties contractantes à ces deux conventions, les organisations signataires du présent appel exhortent toutes les parties engagées dans le conflit à respecter l'esprit et le texte de ces conventions, qu'elles en soient parties contractantes ou pas. En outre, elles demandent instamment à l'ensemble des institutions composant la communauté internationale d'œuvrer au plus vite pour que les négociations diplomatiques mettent fin aux hostilités dans les plus brefs délais. Finalement, elles insistent pour que des mesures immédiates de protection et de restauration des monuments, sites et musées (et leurs collections) puissent être mises en œuvre, entre autres en garantissant la sécurité et l'accès des experts nationaux et internationaux aux sites menacés.

Les organisations signataires :

- **EUROPA NOSTRA**, Fédération européenne du patrimoine culturel
Contact : Mme Snenska Quaedvlieg Mihailovic, Secrétaire générale, tél. +31 70 302 40 51
imo@europanostra.org, www.europanostra.org
- **ICA**, Conseil international des archives
Contact : M. David Leitch Senior Programme Manager tél : +33 1 40 27 61 37 leitch@ica.org www.ica.org
- **ICCROM**, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
Contact : Bureau du Directeur général, tél. +39 06 58 553 1, iccrom@iccrom.org www.iccrom.org
- **ICOM**, Conseil international des musées
Contact : M. John Zvereff, Secrétaire général, tél. +33 1 47 34 91 61, secretariat@icom.museum
www.icom.org
- **ICOMOS**, Conseil international des monuments et des sites
Contact: Mme Gaia Jungeblodt, Directeur, tél.: +33 1 45 67 67 70, secretariat@icomos.org
www.international.icomos.org
- **OVPM**, Organisation des villes du patrimoine mondial
Contact : M. Denis Ricard, Secrétaire général, tél. +418 692 0000, secretariat@ovpm.org, www.ovpm.org

Au sujet de organisations signataires :

Europa Nostra, Fédération européenne du patrimoine culturel

Europa Nostra est la fédération européenne du patrimoine culturel regroupant au travers de quarante pays européens plus de deux cents associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Elle est le porte-parole de ce vaste mouvement de la société civile européenne auprès des instances internationales, en particulier l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.

Elle a pour mission de faire prendre conscience par un large public de l'importance du patrimoine culturel, et de convaincre les décideurs politiques, tant au niveau européen, national et régional, de la nécessité d'inscrire le patrimoine dans les priorités politiques. Les objectifs spécifiques d'Europa Nostra sont de promouvoir, au niveau européen, les standards de haute qualité dans le domaine de la conservation du patrimoine, de l'architecture, de la planification urbaine et rurale, et d'encourager un développement équilibré et durable de notre environnement, urbain comme rural, bâti comme naturel.

Europa Nostra apporte volontiers son soutien aux campagnes menées tant sur le plan national qu'international en faveur de la préservation, voire du sauvetage du patrimoine en péril. Elle encourage des initiatives exemplaires en faveur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine européen, en décernant les prix, principalement le Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra. Au début de l'année 2006, Europa Nostra a été choisie comme nouveau Bureau de Liaison pour la coordination des « Journées européennes du patrimoine », initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.

Par ces différentes activités, Europa Nostra affirme que le patrimoine culturel européen est un puissant vecteur de l'identité européenne et contribue au renforcement de la citoyenneté européenne.

www.europanostra.org

ICA, Conseil international des archives

Les archives constituent la mémoire des nations et des sociétés; elles fondent leur identité et sont un élément clé de la société de l'information. En témoignant des activités menées et des décisions prises, elles assurent à la fois la continuité des organismes et la justification de leurs droits, ainsi que de ceux des individus et des États.

L'ICA est une organisation non gouvernementale qui a pour but de promouvoir la gestion et l'utilisation des archives, ainsi que la préservation du patrimoine archivistique de l'humanité dans le monde, par le biais de la coopération internationale.

L'ICA réunit les institutions nationales d'archives, les associations professionnelles d'archivistes, les Archives régionales et locales et les Archives d'autres organismes publics et privés.

L'ICA comprend un réseau mondial de près de 1800 membres institutionnels et individuels dans 185 pays.

www.ica.org

ICCROM, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

L'ICCROM est une organisation intergouvernementale (OIG) qui se consacre à la conservation du patrimoine culturel. Ses membres sont des états indépendants ayant déclaré leur adhésion à l'organisation. Il a été créé pour servir la communauté internationale représentée par ses Etats membres, dont le nombre dépasse actuellement les 110.

Il s'agit de la seule institution du genre à bénéficier d'un mandat à l'échelle mondiale ayant pour objectif la promotion de la conservation du patrimoine culturel, à la fois mobilier et immobilier, sous toutes ses formes.

La décision de fonder le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels est prise lors de la 9^{ème} Conférence générale de l'UNESCO à New Delhi en 1956, dans le contexte d'un intérêt croissant pour la protection et la préservation du patrimoine culturel. Sur l'invitation du Gouvernement italien, l'organisation s'installe à Rome en 1959.

L'ICCROM a pour ambition d'améliorer la qualité de la pratique de la conservation et d'accroître la sensibilisation du public à l'importance de préserver le patrimoine culturel.

L'ICCROM contribue à la conservation du patrimoine culturel dans le monde, aujourd'hui et pour le futur, à travers cinq grands domaines d'activité : la formation, l'information, la recherche, la coopération et la sensibilisation.

www.iccrom.org

ICOM, Conseil international des musées

L'ICOM est l'organisation internationale des musées et des professionnels de musée qui s'engage à préserver, à assurer la continuité et à communiquer à la société la valeur du patrimoine culturel et naturel mondial, actuel et futur, matériel et immatériel. Un réseau professionnel mondial. Grâce à plus de 21 000 membres dans plus de 145 pays, l'ICOM constitue un réseau mondial de communication pour les professionnels de musée de toutes disciplines et de toutes spécialisations. Une organisation non gouvernementale. Créé en 1946, l'ICOM est une ONG en relation formelle d'association avec l'UNESCO et jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. L'ICOM est une association à but non lucratif.

<http://icom.museum>

ICOMOS, Conseil international des monuments et des sites

Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) a été fondé en 1965 à Varsovie, en Pologne, un an après la signature de la "Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites", dite "Charte de Venise". L'ICOMOS est une association mondiale, avec près de 9000 professionnels dans plus de 120 pays, qui se consacre à la conservation et à la protection des sites du patrimoine culturel. C'est la seule organisation internationale non gouvernementale de ce type. Elle bénéficie des échanges interdisciplinaires de ses membres qui comptent parmi eux des architectes, des historiens, des archéologues, des historiens de l'art, des anthropologues, des ingénieurs et des urbanistes. Les membres de l'ICOMOS concourent à l'amélioration de la préservation du patrimoine, à la création de normes et de techniques pour tous les types de biens du patrimoine culturel : bâtiments, villes historiques, paysages culturels, sites archéologiques, etc. L'ICOMOS est l'organe consultatif officiel de l'UNESCO en matière de patrimoine culturel mondial. Il contribue activement au travail du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial. L'ICOMOS dispose de 28 Comités Scientifiques Internationaux spécialisés dans divers domaines.

www.icomos.org

OVP, Organisation des villes du patrimoine mondial

Organisation internationale non gouvernementale sans but lucratif, l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVP) est vouée à aider les villes membres à adapter et à perfectionner leur mode de gestion en fonction des exigences particulières attribuables à la présence de sites inscrits par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial.

Conformément à ses Règlements généraux, l'OVP poursuit notamment les objectifs suivants :

- Contribuer à la mise en oeuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et de la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques;
- Favoriser, tant aux plans régional qu'international, la coopération et l'échange d'information et de connaissances entre toutes les villes historiques du monde, et ce, en étroite collaboration avec les autres organisations poursuivant des objectifs analogues, tout en mettant l'accent sur les actions susceptibles de soutenir les efforts des villes situées dans les pays en voie de développement;
- En collaboration avec les organismes spécialisés, mieux arrimer les recherches des spécialistes et experts aux besoins des praticiens de la gestion locale;
- Sensibiliser les populations aux valeurs patrimoniales et à leur protection.

www.ovpm.org